



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 81058

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessaire clarification des critères d'attribution des financements publics du plan « hôpital 2012 ». Le plan « hôpital 2012 » a pour objectif d'apporter des aides d'État pour cofinancer des projets de modernisation d'hôpitaux, à hauteur de 50 % en moyenne. Il s'agit notamment de favoriser des regroupements d'établissements ou de services et de moderniser l'informatique. Dix milliards d'euros auront donc, une fois le 2e volet du plan achevé, été distribués pour la modernisation d'établissements de santé. La circulaire du 15 juin 2007 relative à la mise en oeuvre du plan hôpital 2012 fixe les conditions d'éligibilité des projets, fondés sur des critères prenant en compte le type d'opération et leur efficience. Lors de la première phase d'examen des dossiers, de nombreux projets répondant aux critères précités ont essuyé un refus ou une invitation à soumettre leur candidature pour le deuxième volet du plan. Les élus et professionnels qui s'y sont investis dénoncent un manque de transparence dans les choix d'attribution qui conduit à des décisions arbitraires inacceptables. Aussi, elle lui demande de clarifier les critères d'attribution des financements accordés par l'État dans le cadre du plan « hôpital 2012 ». Elle souhaite que les réponses apportées aux directeurs des établissements candidats soient rigoureusement motivées.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81058

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6546

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)